

Conseil municipal du 19 octobre 2015



**Rapport de la Mission d'Information  
et d'Evaluation Frais de Mission des  
Elus - octobre 2015**

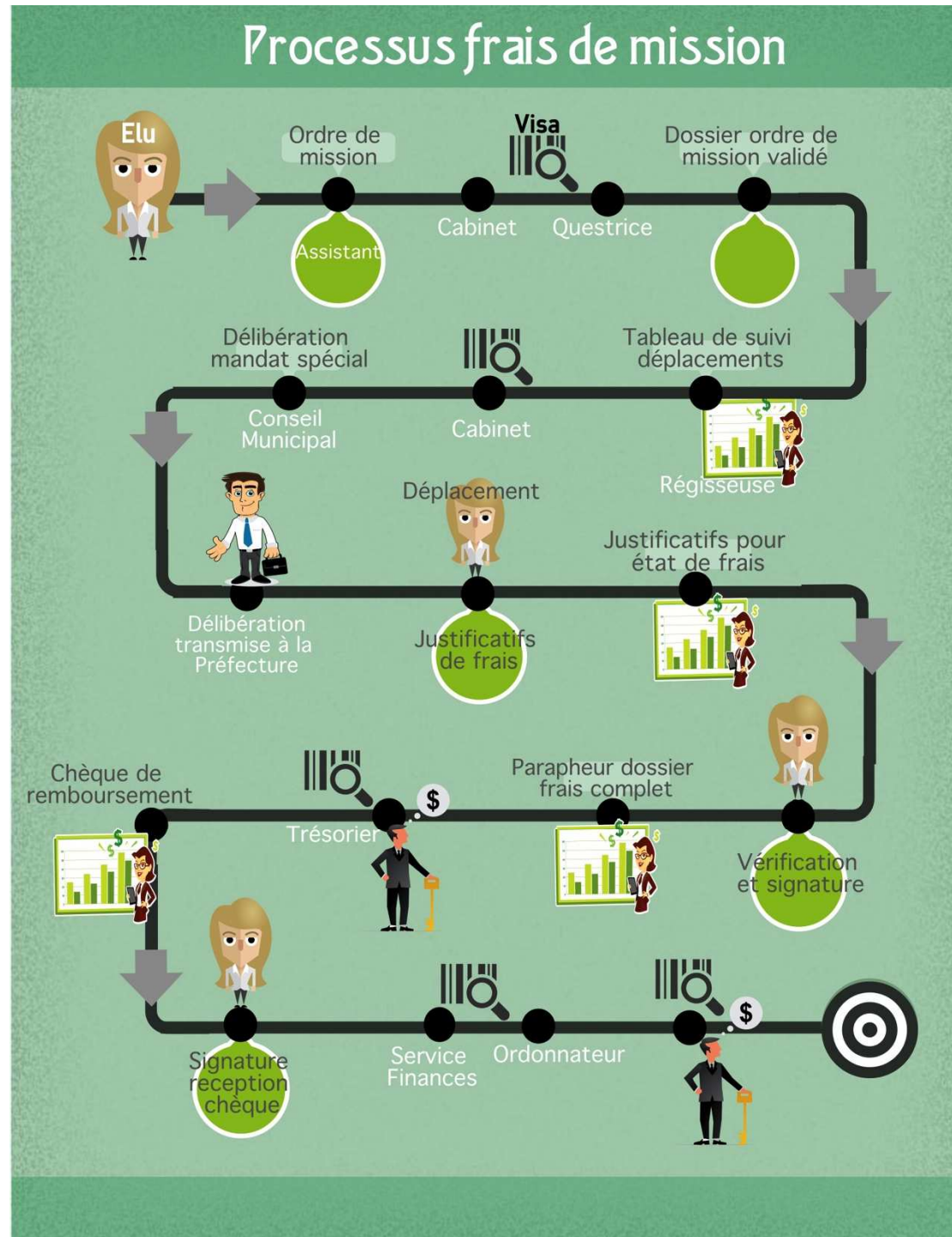
Délibération n° 4 – G 002

# Objectifs



- Etablir un diagnostic des modalités de remboursement des frais de mission des élus
- Pouvoir améliorer l'existant par des recommandations
- Champ investigué : Ville et ses satellites sur la période 2010 – 2015

# Etat des lieux Ville



# Etat des lieux Satellites



- Des pratiques très diverses
- Peu de procédures de contrôle
- Des déplacements justifiés
- Une nécessité d'établir une grille de lecture commune

**=> Pas d'autre double remboursement**



### ● **Une publication de l'information**

- Mensuelle : via la délibération « frais de mission des élus » en indiquant le montant maximum de frais prévus
- Semestrielle : via un tableau récapitulatif des dépenses de frais de mission des élus présenté en commission ressources
- Annuelle : sur le site de la Ville



- **Une gestion optimisée**

- Une meilleure anticipation des missions
- L'identification des bénéficiaires d'invitations
- Une rigueur dans l'utilisation des véhicules de services
- Aller vers l'auto-partage
- Aller vers l'utilisation d'un logiciel de gestion des frais



## Préconisations Satellites

- Rappel de la règle « qui prend quoi en charge »
- Si plusieurs missions pour un déplacement : c'est au commanditaire principal de payer
- Pas de moyen de paiement pour les présidents de satellite
- Un récapitulatif annuel par structure des frais de mission des élus administrateurs
- Une procédure de contrôle simple, a minima, basée sur le formulaire Ville « Ordre de Mission » couplé aux justificatifs correspondants
- L'inscription de la procédure dans la charte du Groupe Ville

# Conclusions



- Le dysfonctionnement constaté de double remboursement reste un cas isolé
- La procédure Ville est une procédure de qualité
- Les objectifs des recommandations :
  - répandre les bonnes pratiques
  - des mesures simples, effectives et lisibles
- **Une ambition : une parfaite transparence dans l'utilisation faite de l'argent public**